DES DONNÉES SÉCURISÉES

Les données présentes dans Mon espace santé proviennent de 3 sources :

- **vous-même**, pour ajouter tous les documents ou informations que vous jugez utiles ;
- **les professionnels et établissements de santé**, qui peuvent y déposer les documents en lien avec les soins et examens réalisés ;
- **votre caisse d'assurance maladie**, qui y dépose automatiquement votre historique de soins.

Toutes ces données sont stockées sur des serveurs hébergés en France et répondant aux plus hautes normes de sécurité techniques*.

Mon espace santé répond également aux règles édictées par le RGPD *(Règlement Général sur la Protection des Données)*.

En savoir plus sur nos engagements en termes de protection des données sur : monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles

UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE

Rendez-vous sur **monespacesante.fr** depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Téléchargez l'application **Mon espace santé**

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

3422 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

*Conception et hébergement en environnement certifié HDS (Hébergeurs de Données de Santé), accompagnement par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS).

l'Assurance Maladie

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

msa santé famille retraite services

Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé.

MON ESPACE SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Mon espace santé

Le nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à votre santé

Un service gratuit, activable en quelques clics, proposé par le service public

3 AVANTAGES QUI VOUS FACILITENT LA VIE

STOCKEZ VOS DOCUMENTS DE SANTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

Vos résultats d'analyses, ordonnances, radios... enregistrez-les simplement dans Mon espace santé. Ils sont en sécurité et accessibles tout le temps et de n'importe où.

PLUS BESOIN D'EMPORTER VOS DOSSIERS MÉDICAUX CHEZ VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avec votre autorisation, ils peuvent accéder à tous vos documents de santé, directement depuis leur interface informatique sécurisée et notamment en cas d'urgence.

ÉCHANGEZ DE FAÇON SÉCURISÉE AVEC VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Via la messagerie sécurisée, vos professionnels de santé peuvent vous contacter et vous envoyer des informations en toute confidentialité.

ET DEMAIN...

Mon espace santé s'enrichira d'autres fonctionnalités. Par exemple, vous aurez accès à un catalogue de services et d'applications de santé sélectionnés pour leur sérieux et leur utilité. Vous retrouverez aussi un agenda personnalisé pour mieux organiser vos rendez-vous médicaux et bénéficier de rappels pour vos vaccins ou dépistages.

Si vous ne vous y opposez pas, la création de Mon espace santé est automatique. Le service est accessible en quelques clics depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

POUR VOUS

Dès réception de l'e-mail ou du courrier contenant votre code provisoire, connectez-vous sur monespacesante.fr pour activer votre profil ou vous opposer à sa création. Le code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi du courrier ou de l'e-mail.

Vous bénéficiez alors de tous les services proposés. Si vous avez déjà un Dossier Médical Partagé *(DMP)*, toutes les données qu'il contient sont automatiquement intégrées à votre profil Mon espace santé.

POUR VOTRE ENFANT

Votre enfant, peut lui aussi bénéficier des avantages de Mon espace santé.

Pour activer son profil, il suffit de vous connecter à monespacesante.fr avec le code provisoire envoyé pour votre enfant, et de vous assurer d'avoir l'accord de l'autre parent. Votre enfant est ainsi rattaché à votre profil et vous pouvez accéder facilement à ses informations de santé.